



CDEN de la Manche du 23 juin 2017

Déclaration liminaire FNEC FP FO

Monsieur le Président du Comité,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

F.O. siège aujourd'hui pour la première fois au CDEN de la Manche (...) avec l'objectif de faire entendre la voix des personnels du primaire et des collèges (...) dans la démarche d'indépendance que revendiquent les syndicats de la Confédération Force Ouvrière.(...)

signature de « Conventions ruralité » dans la Manche : la FNEC FP F.O. (Fédération enseignement culture formation professionnelle Force Ouvrière), déplore un dispositif contractuel entre Inspection Académique (DSDEN) et territorialités, sans consultation des parents, des personnels de terrain, ni du CTSD.

Au sujet de la réorganisation des écoles de plusieurs territoires (...) : nous alertons, encore une fois, sur la logique d'austérité, de retrait d'emplois, et notons que les arguments pédagogiques avancés ne se vérifient pas sur le terrain. (...)

le dossier des rythmes scolaires n'a jamais été clos (...) F.O. revendique l'abrogation des décrets Peillon et Hamon depuis leur origine. (...)

La FNEC FP F.O. considère que la semaine de quatre jours et demi n'est pas bénéfique pour le travail des élèves et attend une étude digne de ce nom qui mesure ses effets sur les apprentissages et la fatigue des enfants. (...) aujourd'hui, nombre d'enseignants déplorent que les enfants n'apprennent pas mieux : si les résultats scolaires des enfants ne s'améliorent pas, si les dispositifs pédagogiques ne sont pas facilités : qui peut croire que la réforme des rythmes scolaires améliore les conditions de travail des enseignants ? (...)

En effet, la réforme des rythmes scolaires -décrets Peillon et Hamon, accompagnés de textes sur les Projets éducatifs de territoire (PEDT)-, posent la question de la territorialisation grandissante de l'école (...) Nous, FNEC FP F.O. de la Manche, y percevons très clairement un danger pour le service public d'éducation dans la mesure où ce début de transfert de la compétence scolaire n'est pas accompagné d'une volonté politique de moyens (...)

elle morcelle l'école de la République (...) elle conduit à remettre en cause le cadre commun de gestion et de missions des enseignants (...) les rythmes scolaires mettent en cause le statut des enseignants, fonctionnaires d'État ; statut qui est pourtant la garantie d'indépendance du service public d'éducation républicain et laïc (...)

Mercredi 21 juin au Comité technique Ministériel de l'Éducation nationale, la FNEC FP F.O. a voté contre le décret Blanquer sur les rythmes scolaires. En effet, il ne rétablit pas une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national. (...)

de plus, un paragraphe du décret ouvre la voie à des calendriers scolaires locaux, par écoles, donc à des vacances variables d'une école à l'autre (...)

La FNEC FP F.O. rappellera qu'au CT-Ministériel, les élus F.O. ont défendu l'aspiration très largement partagée par les enseignants, d'un retour à une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours –lundi, mardi, jeudi, vendredi– commune à tous les enseignants de toutes les écoles du territoire national.

Contact : snudifo50@gmail.com